

Asseneta Radenkova
3757, 2e Rue
Laval, QC H7V 1H9
Tel. : 450-681-1064

Madame Louise Pelletier
Régie de l'Énergie
Dossier : R-3863-2013

Laval, le 11 mars 2014

Madame Pelletier,

La présente est pour faire une plainte officielle contre les méthodes de force, utilisées par Hydro-Québec dans le but d'installer à tout prix leurs compteurs « intelligents ».

Conscients de la nocivité des compteurs à radio fréquence (RF), mon mari et moi étions désespérés de ne pas savoir comment nous protéger jusqu'au jour où j'ai vu dans un journal lavallois qu'il existait le mouvement « Laval refuse ». Nous sommes allés à une séance d'information et sommes sortis encore plus convaincus. Alors, le 31 mai 2013 nous avons imprimé, signé et envoyé, avec une lettre recommandée, un « Avis de non-consentement » à Hydro-Québec. Le 01 juin, notre voisine Thérèse Hubert a fait la même chose. Nous avons mis un Avertissement sur nos compteurs et des pancartes avec « Nous refusons » sur les fenêtres donnant sur la rue.

Pendant l'été, nous avons personnellement reçu deux appels de la part de HQ nous disant que les compteurs à RF sont obligatoires, que nous n'avons pas le droit de les refuser etc., mais nous leur avons fermement répondu : « Nous refusons ». L'offensive d'installation des compteurs à Laval étant finie à la fin de l'été, nous étions contents d'avoir réussi à préserver nos compteurs (les deux maisons).

Mais, le 17 décembre 2013, une installatrice de HQ a sonné à notre porte avec un compteur sous son bras et nous a dit qu'elle vient pour changer notre compteur, nous disant les mêmes choses. Après une courte discussion, ayant compris qu'elle ne peut pas installer le compteur sur notre maison, elle est partie sonner à la porte de notre voisine. Nous avons vu que personne ne répondait et que l'installatrice s'est dirigée directement vers le compteur et nous nous sommes hâtés de ne pas lui permettre, en lui disant à quelques reprises qu'elle doit appeler HQ pour s'assurer que notre voisine a fait un refus officiel qu'elle doit respecter. Elle ne voulait pas appeler HQ et nous a menacé avec la police, dans l'espoir que nous aurions peur et la laisserions changer le compteur, en nous disant que nous n'avons pas le droit de lui interdire l'installation car ce n'est pas notre propriété. Persuadés de n'avoir rien fait d'illégal ni de criminel, nous lui avons répondu : « Appelez-la ». Alors elle a appelé la police et est partie au chaud dans sa voiture.

Entretemps, mon mari a sonné à la porte arrière de notre voisine et elle a ouvert. Je lui ai expliqué ce qui s'est passé et elle m'a dit qu'elle avait chez elle la copie de la lettre qu'elle avait envoyée et peut la montrer à l'installatrice, ainsi que la sonnette de la porte avant ne marchait pas et c'est pourquoi elle ne l'avait pas entendue. J'ai essayé de parler avec l'installatrice, enfermée dans sa voiture, mais elle ne m'a pas ni vue, ni entendue. A l'arrivée de la police, c'est moi qui l'ai rencontrée la première. Le policier m'a dit qu'**il ne peut pas aider l'installatrice à changer le compteur de notre voisine (ni de n'importe qui) et que si elle a besoin d'aide, elle ne peut le recevoir que de Hydro-Québec**. Il est allé après expliquer cela à l'installatrice.

La police partie, notre installatrice est restée dans sa voiture. Une vingtaine de minutes plus tard, un camion de HQ s'est stationné devant notre maison, un monsieur est sorti et s'est dirigé vers la maison de notre voisine. Nous sommes allés à sa rencontre et lui avons expliqué toute l'histoire en lui disant aussi que notre voisine est chez elle et qu'il peut aller lui parler (ce que nous n'avons pas pu dire à l'installatrice). Le superviseur a essayé de nous convaincre de la non-nocivité des nouveaux compteurs à RF, mais en vain - finalement il a cédé à nos arguments. En partant, il nous a donné sa carte et a dit à son employée : « **Laisse ces deux maisons et passe par-dessus** ». On était très contents « d'avoir gagné la bataille » contre HQ, mais malgré tout, j'ai mis de nouveaux avertissements sur les compteurs des deux maisons.

Un mois plus tard, au début de la semaine du 20 janvier, en passant en voiture par la 80e avenue, j'ai remarqué que l'avertissement n'était plus là. Je me suis dit que je dois en imprimer un et le mettre de nouveau, mais en même temps je me suis demandé comment ce dernier a pu tomber quand on l'a rattaché avec deux attaches. A titre d'information, les anciens tenaient plus de six mois malgré les intempéries. Quelle était ma plus grande surprise, lorsque la fin de semaine je suis allée voir ma voisine – **son compteur avait été changé !!!** J'ai parlé avec elle et elle m'a dit que personne n'a sonné à sa porte, même si la sonnette de la porte principale avait été changée après l'incident avec HQ. Un jour durant la semaine, elle avait remarqué qu'il n'y avait pas d'électricité pour quelques minutes, mais elle avait pensé qu'il s'agissait d'une panne d'électricité. Le 28 janvier j'ai appelé le superviseur, qui s'est rappelé tout de suite de moi. Il n'a pas nié ce qu'il avait dit et à ma question « qui a ordonné le changement du compteur de ma voisine », après une pause, il m'a répondu : « Ce n'est pas moi, ce n'est pas mon équipe »...

On se demande ici : **Est-ce qu'il manque de coordination à HQ ou c'est fait exprès**, sachant qu'il s'agit d'une personne âgée qui ne peut se protéger toute seule ?

Le monsieur superviseur m'a expliqué aussi que s'ils sonnent (?) et que personne ne répond, et si le compteur est facilement accessible, ils le changent !?!

N'est-ce pas un abus de pouvoir et un non-respect de la volonté des citoyens ?

Pour me consoler, le monsieur m'a dit qu'il ferait une plainte en mon nom et que durant la semaine quelqu'un allait m'appeler et venir changer le compteur de ma voisine avec un non-communicant, mais elle devrait payer des frais. **Quelle « justice » de plus !** Et ce, malgré le refus et toutes les démarches faites pour préserver son ancien compteur... Jusqu'à présent, cependant, personne n'a appelé, ni est venu changer le compteur.

Après tout, on se demande : **Où est notre droit de libre choix**, de pouvoir nous protéger contre la pollution électromagnétique et contre toute autre pollution, et **où est le gouvernement** dont la première préoccupation devrait être la santé publique, la santé de nous tous?...

...Et si nous ne pouvons pas choisir quel air nous respirons, nous devrions avoir au moins le droit de choisir comment vivre dans nos maisons !?!

Pour terminer, j'aimerais ajouter que nos déboires avec la société d'état n'étaient pas encore finis. Un journaliste de TVA a fait un reportage sur les méthodes utilisées par HQ, intitulé «Hydro-Québec ne dépasse-t-elle les bornes? » du 10/02/2014, où j'ai témoigné la première. Et à notre plus grande surprise, le porte-parole de la société, pour se défendre, a dit devant la caméra : « L'installatrice s'était sentie menacée physiquement, et c'est pour cela qu'elle avait appelé la police ». **Quelle arrogance, par surcroît !!!...**

Vous remerciant d'avance pour votre intervention appropriée,
Je vous prie d'agréer, Madame Pelletier, mes salutations distinguées.

Asseneta Radenkova